

Image not found or type unknown



Annulation pension alimentaire

Par **Stephmary**, le **16/07/2019** à **12:14**

Bonjour ma fille n étant plus scolarisée dans un établissement scolaire mon ex m'a informé que ma fille poursuit ses études par correspondance j ai demandé à mon ex de me fournir une preuve mais aucune réponse de sa part dois je contacter le juge des affaires familiales ? Si il s avère que j ai trop payer de pension alimentaire du faite que ma fille n ai plus scolarisée suis je en droit de demander le remboursement